Image not found or type unknown

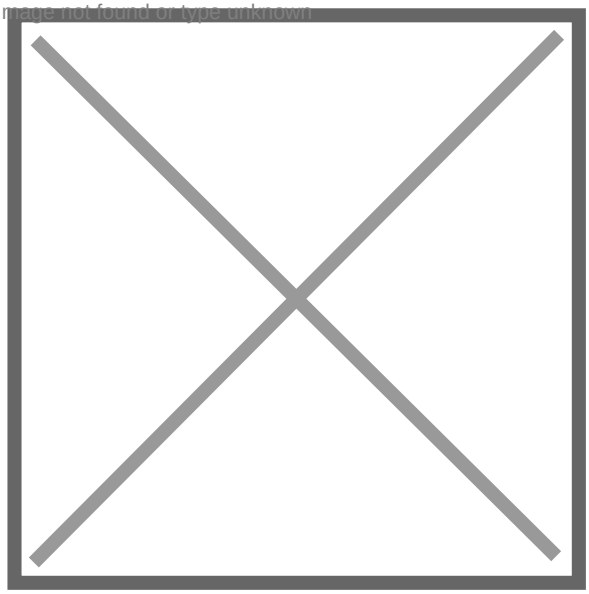

Reception d'une mise en demeure

Par **blablate**, le **05/05/2009** à **20:32**

Bonjour, voilà de cela plusieurs mois, j'ai signé un contrat de courtage auprès d'une agence matrimoniale en vue d'une rencontre, j'avais une semaine après signature pour me rétracter, ce que j'ai fait dans les temps,accompagné d'un courrier de confirmation... seulement voilà, ils ont ignorés ma retracttion et me demandent de regler le prix du service (3580 euros tout de même), j'ai toujours refusé de payer, et j'ai reçu une mise en demeure cette semaine.
Je ne sais plusquoi faire, j'hésite beaucoup à payer mais d'un autre côté je me fais arnaquer... ma grosse erreur est de m'être rétracté par lettre simple simple et non par lettre recommandée avec AR. Toutefois j'ai cru comprendre qu'un article de loi stipule que le conditions et les modalités de rétractation doivent être explicitement mentionné par l'agence. Et dans leur contrat, pas un mot sur la rétractation, et rien ne m'a été signalé lors du rdv.

Voilà, éclairez moi svp, c'est assez urgent.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés